



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 8726

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les frais de santé des retraités. Les frais de santé progressant plus vite que la richesse, la sécurité sociale est conduite à réduire progressivement les remboursements des petits risques. Cela amène un nombre croissant de ménages à la souscription d'une complémentaire santé. Or la plupart des organismes gestionnaires d'assurance complémentaire maladie pratiquent des tarifs progressifs en fonction de l'âge, au mépris du principe de mutualisation des risques. L'addition de la hausse des tarifs et des pratiques discriminatoires exercées à l'encontre des retraités rend de plus en plus difficile, pour un nombre grandissant de retraités, l'accès à une complémentaire santé. C'est pourquoi certaines associations de retraités demandent l'interdiction des pratiques tarifaires en fonction de l'âge. Aussi, il lui demande si le Gouvernement entend mettre en œuvre cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Reitzer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8726

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 octobre 2012](#), page 6014

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)